

## Règles d'utilisation du Forum VRL

Version du 8 juin 2022

Vous êtes formateur·rice habilité·e et à ce titre membre du réseau VRL Occitanie.

Pour participer au Forum VRL Occitanie, vous devez confirmer avoir lu et accepté les règles d'utilisation listées ci-dessous. En cas de non-respect de ces règles vous encourez le risque de vous faire exclure du forum par l'Instance Régionale de Régulation qui en référera aux services de l'Etat compétents. Ces derniers pourront suspendre ou retirer votre habilitation en cas de manquements graves constatés et/ou répétés.

**L'Instance Régionale de Régulation**, composée de la DREETS Occitanie et des Formateurs·rices Régionaux, intervient en tant que modératrice du forum. Elle est présente pour préserver la convivialité, respecter le présent règlement et les objectifs du forum. A ce titre :

- elle se réserve le droit de ne pas poster ou de supprimer votre message si celui-ci ne respecte pas les règles. Vous en serez informé·e : voir point 9 ;
- elle mettra fin aux échanges erronés ou litigieux en statuant et en affirmant la posture à tenir et/ou le message à véhiculer au regard du cadre défini par le Plan National VRL et les orientations de la DREETS Occitanie.

**Le forum est un espace de libre échanges.** Chacun·e peut partager ses avis et opinions tout en restant dans la bienveillance et le respect du cadre VRL. Le forum se veut être un appui pour les formateurs·rices dans l'objectif d'apporter des réponses aux interrogations ou doutes, et d'adopter un positionnement clair et adapté aux situations exposées comme en situation de formation.

### 1 – Du respect !

Les formateurs·rices doivent traiter les autres formateurs·rices et l'Instance Régionale de Régulation avec respect. Les commentaires portant des jugements de valeur, ou dépourvus de neutralité ne sont pas tolérés. De même, les commentaires irrespectueux ou pouvant porter préjudice à une personne ou à une institution ne sont pas tolérés.

Différence entre jugement/attaque personnelle ou institutionnelle et une opinion. Un·e formateur·rice est dans son droit de réfuter votre argumentaire en faisant preuve de

respect et en exposant ses propres arguments pour appuyer son opinion, et ceci ne constitue pas nécessairement un jugement ou une attaque personnelle. Une règle de base à respecter dans ce cas est qu'il est permis d'exprimer son désaccord à condition qu'il soit argumenté et s'appuie sur un cadre de référence (loi, jurisprudence, cadre VRL...).

## **2 – De la pondération, du civisme et de la courtoisie 😊**

Les échanges sur le Forum doivent se faire dans la bonne humeur, dans une logique de dialogue et de pédagogie. Il vous est donc demandé de toujours faire preuve de discernement, de pondération, de civisme et de courtoisie dans vos publications. Il est également exigé de poster et de signer vos messages avec votre adresse mail validée par l'administratrice du forum.

L'Instance Régionale de Régulation ne tolère ni cynisme, ni dérision, ni condescendance, ni les jugements, ni propos discriminatoires. Si vous êtes pris·e à parti personnellement, vous devriez en référer à l'Instance Régionale de Régulation, à votre référent·e départemental·e ou à votre formateur·rice régional·e.

## **3 - Un seul compte nominatif par formateur·rice**

Pour des raisons de sécurité et d'honnêteté, vous n'avez qu'un seul compte nominatif pour le forum. Ce compte est validé lors de votre inscription. Vous ne pouvez partager ce compte à des personnes externes au réseau VRL Occitanie. Si vous êtes plusieurs formateurs·rices salarié·e·s d'une même structure, il n'est pas possible de partager un seul compte ou de créer un compte commun.

## **4 – Pas de messages inutiles 😞**

Le Forum est un espace d'échanges d'informations, de partages d'expériences et d'appuis pédagogiques. Afin de permettre à toutes et tous de bénéficier d'une information pertinente, veillez à éviter les commentaires qui n'apportent aucune information supplémentaire, qui ne font qu'émettre une opinion personnelle non argumentée sur le débat en cours ou qui ne concernent qu'une personne. Choisir le bon destinataire (faire « répondre à » au lieu de « répondre à tous » de manière systématique évitera les surcharges sur le forum et des boîtes mails).

## **5 - Pas de publication de liens sans introduction**

Si vous souhaitez publier un lien vers une information qui vous semble pertinente, veuillez ajouter un commentaire décrivant l'intérêt de ce lien. Les messages ne contenant qu'un/des lien(s) seront supprimés ou non publiés.

## **6 – L’écriture et la formulation des messages**

La langue française est la langue d’usage du forum. Il est demandé aux formateurs·rices de s’exprimer dans un langage soutenu ou standard. Le langage condensé (langage « SMS ») et familier ou populaire (anglicismes, termes impropres, termes péjoratifs, termes vulgaires) sont à éviter.

## **7 – Ne pas abuser des MAJUSCULES**

Un message, écrit TOUT EN MAJUSCULES fait mal aux oreilles, en plus de faire mal aux yeux : il donne l’impression au lecteur de se faire crier dessus dès lors que le destinataire a abusé de la touche Maj ou Shift... à utiliser donc avec parcimonie, pour mettre en exergue un mot, ou une expression. L’usage des guillemets est préféré.

## **8 – Respecter les droits d’auteur**

Lorsqu’une référence (loi, article, livre...) est citée, la source doit être obligatoirement mentionnée (auteur ou lien vers le site internet). Toute publication d’image et/ou photo doit se faire dans le strict respect du droit à l’image.

## **9 - La procédure de régulation**

En cas de constatation d’un manquement à la règle (ou des règles), l’instance régionale de régulation procédera comme suit auprès de l’émetteur·rice :

- une première recommandation sera adressée par message en privé ;
- au 2<sup>ème</sup> constat, l’émetteur·rice recevra en message privé un avertissement avec une exclusion temporaire du forum ;
- au 3<sup>ème</sup> constat, la DREETS Occitanie adressera un deuxième avertissement par courriel accompagné d’un bannissement définitif.

L’instance régionale de régulation pourra modifier la procédure habituelle selon son arbitrage et avec l’autorisation de la DREETS Occitanie. L’instance régionale de régulation restera ouverte à la discussion par rapport à un avertissement, si cette discussion se fait de manière constructive, en comité restreint et de façon brève.

Tout·e formateur·rice faisant état de ses avertissements sur le forum sera automatiquement banni de façon définitive. Il en va de même pour les courriels litigieux envoyés à l’instance régionale de régulation en réponse à un avertissement.

## **10 - Vie privée et protection des échanges**



Le Forum VRL est réservé aux membres du réseau VRL Occitanie. Les formateurs·rices ne doivent pas divulguer les coordonnées des autres membres ainsi que les échanges à des personnes externes au réseau.

## **11 - Informations professionnelles**

Vous consentez au recueil, au transfert, au stockage et à l'utilisation par le forum des informations professionnelles publiées sur le Forum.

## **12 - Responsabilités légales**

L'administrateur du forum (Ressources & Territoires) ne saurait être tenu responsable des informations publiées sur le Forum. Toutes les informations publiées sur le Forum, malgré la vigilance de l'instance régionale de régulation, ne peuvent être vérifiées et peuvent comporter des informations erronées ou ne respectant pas les règles énoncées ci-dessus.

Ressources & Territoires est propriétaire du contenu du Forum. En publiant du contenu sur le forum, vous acceptez de renoncer à tout droit d'auteur sur ce contenu.

L'instance régionale de régulation du Forum VRL est chargée de l'application des règles ci-dessus énoncées. Elle est décisionnaire dans l'interprétation des règles et se réserve le droit de les renforcer si nécessaire. Elle se réserve le droit de désactiver un compte utilisateur ou de supprimer du contenu publié sans préavis et après en avoir informé la DREETS Occitanie.

